

ÉTATS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
TOUS LES CHIFFRES SONT EN MILLIERS DE DOLLARS US (NON AUDITÉ)

	Au 31 mars 2019	Au 30 décembre 2018 (1)
ACTIFS		
ACTIFS COURANTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 15)	27 034 \$	39 272 \$
Clients et autres créances	441 982	410 773
Stocks	651 070	635 153
Autres actifs financiers	1 395	139
Impôts sur le résultat à recouvrer	12 099	14 284
Frais payés d'avance	25 738	24 734
Autres actifs	14 261	13 770
	<u>1 173 579</u>	<u>1 138 125</u>
Actifs détenus en vue de la vente (note 6)	8 155	8 464
	<u>1 181 734</u>	<u>1 146 589</u>
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations corporelles	178 886	185 794
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 7)	175 016	-
Immobilisations incorporelles	242 445	259 580
Goodwill (note 16)	75 876	76 416
Actifs d'impôt différé	62 105	57 674
Autres actifs financiers	488	506
Autres actifs	7 139	6 947
	<u>741 955</u>	<u>586 917</u>
	<u>1 923 689 \$</u>	<u>1 733 506 \$</u>
PASSIFS		
PASSIFS COURANTS		
Dettes bancaires	52 267 \$	50 098 \$
Fournisseurs et autres dettes (note 15)	549 660	533 608
Obligations locatives (note 7)	36 787	-
Autres passifs financiers	106	113
Impôts sur le résultat à payer	11 878	10 370
Dettes à long terme (note 8)	449 198	432 950
Provisions (note 5)	49 919	40 124
Autres passifs (note 9)	8 740	11 916
	<u>1 158 555</u>	<u>1 079 179</u>
PASSIFS NON COURANTS		
Obligations locatives (note 7)	150 419	-
Dettes à long terme (note 8)	2 305	4 119
Passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite (note 5)	25 562	29 515
Passifs d'impôt différé	11 558	13 860
Provisions	3 007	2 950
Passifs au titre d'options de vente émises (note 10)	12 357	12 002
Autres passifs financiers	2 456	2 137
Autres passifs	7 794	8 641
	<u>215 458</u>	<u>73 224</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 11)	203 419	203 313
Surplus d'apport	28 532	28 555
Cumul des autres éléments du résultat global	(105 637)	(105 819)
Autres capitaux propres	16 995	17 350
Résultats non distribués	406 367	437 704
	<u>549 676</u>	<u>581 103</u>
	<u>1 923 689 \$</u>	<u>1 733 506 \$</u>

RISQUE DE LIQUIDITÉ (note 8)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DE CLÔTURE (note 8)

(1) La Société a appliqué l'IFRS 16 pour la première fois le 31 décembre 2018. Selon la méthode de transition choisie, l'information comparative n'est pas retraitée. Voir la note 3.

(Voir les notes ci-jointes)

COMPTES INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DU RÉSULTAT

TOUS LES CHIFFRES SONT EN MILLIERS DE DOLLARS US, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION (NON AUDITÉ)

	Trois mois clos les	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (1)
Ventes	625 215 \$	641 952 \$
Droits de licence et commissions	345	334
TOTAL DES PRODUITS (note 16)	625 560	642 286
Coût des produits vendus (notes 5 et 14)	495 527	493 718
PROFIT BRUT	130 033	148 568
Frais de vente	52 714	58 963
Frais généraux et administratifs	48 636	53 220
Frais de recherche et de développement	9 573	9 424
Perte (reprise) de valeur sur les créances clients et autres créances (note 10)	(4)	13 029
Frais de restructuration et autres coûts (note 5)	13 966	1 092
PROFIT OPÉRATIONNEL	5 148	12 840
Frais financiers (note 14)	10 335	7 761
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(5 187)	5 079
Charge d'impôts sur le résultat (note 14)	3 086	350
BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE)	(8 273) \$	4 729 \$
BÉNÉFICE (PERTE) PAR ACTION		
De base	(0,26) \$	0,15 \$
Dilué(e)	(0,26) \$	0,14 \$
NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION (note 13)		
De base – moyenne pondérée	32 439 340	32 438 446
Dilué – moyenne pondérée	32 439 340	32 704 857

(1) La Société a appliqué l'IFRS 16 pour la première fois le 31 décembre 2018. Selon la méthode de transition choisie, l'information comparative n'est pas retraitée. Voir la note 3.

(Voir les notes ci-jointes)

ÉTATS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

TOUS LES CHIFFRES SONT EN MILLIERS DE DOLLARS US (NON AUDITÉ)

	Trois mois clos les	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (1)
BÉNÉFICE (PERTE) NET(TE)	(8 273) \$	4 729 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL :		
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés plus tard en résultat net :		
<u>Écart de conversion cumulé :</u>		
Variation nette des profits (pertes) de change latent(e)s sur la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite d'un impôt de zéro	1 335	12 244
Profits (pertes) net(te)s sur la couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite d'un impôt de zéro	(1 868)	2 616
	<u>(533)</u>	<u>14 860</u>
<u>Variations nettes des couvertures de flux de trésorerie :</u>		
Variation nette des profits (pertes) latent(e)s sur dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie	794	(2 347)
Reclassement en résultat net	(101)	-
Reclassement dans l'actif non financier correspondant	(79)	2 623
Impôt différé	(52)	(142)
	<u>562</u>	<u>134</u>
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
<u>Régimes à prestations définies :</u>		
Réévaluations des passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	(52)	(30)
Impôt différé	205	(59)
	<u>153</u>	<u>(89)</u>
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	182	14 905
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	<u>(8 091) \$</u>	<u>19 634 \$</u>

(1) La Société a appliqué l'IFRS 16 pour la première fois le 31 décembre 2018. Selon la méthode de transition choisie, l'information comparative n'est pas retraitée. Voir la note 3.

(Voir les notes ci-jointes)

ÉTATS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

TOUS LES CHIFFRES SONT EN MILLIERS DE DOLLARS US (NON AUDITÉ)

	Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société							
	Capital social	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global			Autres capitaux propres	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
			Écart de conversion cumulé	Couvertures de flux de trésorerie	Régimes à prestations définies			
Solde au 30 décembre 2017 (1) (2)	203 300 \$	27 557 \$	(49 478) \$	(3 242) \$	(17 485) \$	5 888 \$	925 611 \$	1 092 151 \$
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 15 (déduction faite de l'impôt)	-	-	-	-	-	-	(497)	(497)
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 9 (déduction faite de l'impôt)	-	-	-	-	-	-	(3 758)	(3 758)
Solde ajusté au 31 décembre 2017 (2)	203 300 \$	27 557 \$	(49 478) \$	(3 242) \$	(17 485) \$	5 888 \$	921 356 \$	1 087 896 \$
<i>Total du résultat global :</i>								
Bénéfice net	-	-	-	-	-	-	4 729	4 729
Autres éléments du résultat global	-	-	14 860	134	(89)	-	-	14 905
	-	-	14 860	134	(89)	-	4 729	19 634
Paiements fondés sur des actions (note 12)	-	64	-	-	-	-	-	64
Réévaluation des passifs au titre d'options de vente émises	-	-	-	-	-	(651)	-	(651)
Dividendes sur actions ordinaires (note 15)	-	-	-	-	-	-	(9 732)	(9 732)
Dividendes sur unités d'actions différées (note 12)	-	85	-	-	-	-	(85)	-
Solde au 31 mars 2018 (2)	203 300 \$	27 706 \$	(34 618) \$	(3 108) \$	(17 574) \$	5 237 \$	916 268 \$	1 097 211 \$
Solde au 30 décembre 2018 (2)	203 313 \$	28 555 \$	(92 893) \$	(31) \$	(12 895) \$	17 350 \$	437 704 \$	581 103 \$
Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 16 (déduction faite de l'impôt) (note 3)	-	-	-	-	-	-	(18 147)	(18 147)
Solde ajusté au 31 décembre 2018	203 313 \$	28 555 \$	(92 893) \$	(31) \$	(12 895) \$	17 350 \$	419 557 \$	562 956 \$
<i>Total du résultat global :</i>								
Perte nette	-	-	-	-	-	-	(8 273)	(8 273)
Autres éléments du résultat global	-	-	(533)	562	153	-	-	182
	-	-	(533)	562	153	-	(8 273)	(8 091)
Reclassement depuis le surplus d'apport suite au règlement d'unités d'actions différées (notes 11 et 12)	106	(163)	-	-	-	-	-	(57)
Paiements fondés sur des actions (note 12)	-	89	-	-	-	-	-	89
Réévaluation des passifs au titre d'options de vente émises (note 10)	-	-	-	-	-	(355)	-	(355)
Dividendes sur actions ordinaires (note 15)	-	-	-	-	-	-	(4 866)	(4 866)
Dividendes sur unités d'actions différées (note 12)	-	51	-	-	-	-	(51)	-
Solde au 31 mars 2019	203 419 \$	28 532 \$	(93 426) \$	531 \$	(12 742) \$	16 995 \$	406 367 \$	549 676 \$

- (1) La Société a appliqué l'IFRS 15 et l'IFRS 9 pour la première fois le 31 décembre 2017. Selon les méthodes de transition choisies, l'information comparative n'est pas retraitée.
- (2) La Société a appliqué l'IFRS 16 pour la première fois le 31 décembre 2018. Selon la méthode de transition choisie, l'information comparative n'est pas retraitée. Voir la note 3.

(Voir les notes ci-jointes)

TABLEAUX INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
TOUS LES CHIFFRES SONT EN MILLIERS DE DOLLARS US (NON AUDITÉ)

	Trois mois clos les	
	31 mars 2019	31 mars 2018 (1)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX :		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Bénéfice (perte) net(te)	(8 273) \$	4 729 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements	23 293	12 057
Pertes (profits) latent(e)s sur actifs financiers et passifs financiers classés comme obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net	(208)	(1 374)
Paiements fondés sur des actions (note 12)	89	64
Coûts des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	787	1 184
(Profit) perte sur cession d'immobilisations corporelles et sur modifications des contrats de location	(11)	(17)
Frais de restructuration et autres coûts (note 5)	(1 296)	–
Frais financiers (note 14)	10 335	7 761
Charge d'impôts sur le résultat	3 086	350
Variations nettes des soldes liés aux activités opérationnelles (note 15)	(31 536)	(10 649)
Impôts sur le résultat, payés	(2 282)	(8 929)
Impôts sur le résultat, recouvrés	1 962	2 006
Intérêts payés (note 7)	(7 764)	(6 445)
Intérêts reçus	169	140
(SORTIES) RENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(11 649)	877
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dette bancaire	2 321	(4 831)
Augmentation de la dette à long terme	21 353	29 598
Versements sur la dette à long terme	(3 750)	(2 725)
Paiements des obligations locatives (note 7)	(10 626)	–
Coûts de financement	(547)	(8)
Dividendes sur actions ordinaires (note 15)	–	(9 732)
RENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	8 751	12 302
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Entrées d'immobilisations corporelles	(5 818)	(10 557)
Cessions d'immobilisations corporelles	68	30
Entrées d'immobilisations incorporelles	(4 731)	(5 820)
SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(10 481)	(16 347)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 141	993
DIMINUTION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(12 238)	(2 175)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	39 272	36 841
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE	27 034 \$	34 666 \$

(1) La Société a appliqué l'IFRS 16 pour la première fois le 31 décembre 2018. Selon la méthode de transition choisie, l'information comparative n'est pas retraitée. Voir la note 3.

(Voir les notes ci-jointes)

Notes des états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les trois mois clos les 31 mars 2019 et 2018

Tous les chiffres sont en milliers de dollars US, sauf les montants par action (non audité)

1. Nature des activités

Les Industries Dorel Inc. (la «Société») est une société mondiale de biens de consommation dotée d'un portefeuille de grandes marques de produits dont elle assure la conception, la fabrication ou la fourniture, la mise en marché et la distribution. Elle commercialise ses produits par l'entremise des divisions suivantes : Dorel Maison, Dorel Produits de puériculture et Dorel Sports. Les principaux marchés des produits de la Société sont ceux des États-Unis, de l'Europe, de l'Amérique latine, du Canada et de l'Asie.

2. Déclaration de conformité et base de préparation et d'évaluation

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, adoptée par l'International Accounting Standards Board («IASB»), le dollar des États-Unis («dollar US») servant de monnaie de présentation. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle de la société mère canadienne. Toutes les informations financières sont présentées en dollars US et ont été arrondies au millier de dollars le plus proche, sauf indication contraire. Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés sont préparés selon les Normes internationales d'information financière («IFRS») et les mêmes méthodes comptables et méthodes de calcul adoptées dans les plus récents états financiers annuels consolidés audités au 30 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date, sous réserve de ce qui suit. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés n'incluent pas toutes les informations exigées pour les états financiers annuels consolidés complets. Certaines informations normalement données dans le corps des états financiers annuels consolidés et dans les notes afférentes préparés selon les IFRS ont été omises ou résumées lorsqu'elles ne sont pas jugées significatives pour la compréhension des états financiers intermédiaires consolidés résumés de la Société.

À chaque période de présentation de l'information financière, la direction évalue la base de préparation des états financiers consolidés. Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Le principe de la continuité de l'exploitation suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et engagements dans le cours normal de ses activités.

Pour évaluer la capacité de la Société à régler ses ententes de financement en temps opportun, y compris le respect des clauses restrictives dans le futur, il faut faire preuve de jugement, comme il est indiqué à la note 4 b) Utilisation d'estimations et de jugements dans les états financiers consolidés annuels. Se reporter à la note 8 pour des informations liées à un événement postérieur à la date de clôture concernant l'état du refinancement par la Société des débentures convertibles.

Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités de 2018 de la Société. Ce jeu d'états financiers consolidés de la Société est le premier pour lequel la norme IFRS 16, *Contrats de location* a été appliquée. Les modifications apportées aux principales méthodes comptables sont décrites à la note 3.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été établis au coût historique, à l'exception :

- des instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur;
- des passifs au titre d'options de vente émises qui sont évalués à la juste valeur;
- des accords de rémunération fondée sur des actions qui sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- des actifs détenus en vue de la vente évalués à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux;
- des actifs acquis et des passifs repris identifiables dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, qui sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition;
- des passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite qui sont évalués comme le total net des actifs du régime évalués à la juste valeur, diminué de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies; et
- de la provision pour responsabilité civile des produits qui est évaluée à sa valeur actualisée.

2. Déclaration de conformité et base de préparation et d'évaluation (suite)

La publication de ces états financiers intermédiaires consolidés résumés a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 10 mai 2019.

Les résultats opérationnels de la période intermédiaire ne reflètent pas nécessairement les résultats opérationnels de l'ensemble de l'exercice.

3. Modifications des principales méthodes comptables

À l'exception de ce qui est décrit ci-dessous, les méthodes comptables appliquées dans les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés sont les mêmes que celles qui ont été appliquées dans les états financiers consolidés de la Société au 30 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date.

Les modifications de méthodes comptables devraient également être reflétées dans les états financiers consolidés de la Société au 30 décembre 2019 et pour l'exercice se terminant à cette date.

a) IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui a remplacé la norme précédente sur les contrats de location, soit l'IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes. L'IFRS 16 présente les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information sur les contrats de location pour les parties à un contrat, à savoir le client (preneur) et le fournisseur (bailleur). L'IFRS 16 élimine le classement des contrats de location à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement, introduit un modèle unique de comptabilisation par le preneur et exige qu'un preneur comptabilise les actifs et les passifs pour tous les contrats de location de plus de 12 mois, sauf si l'actif sous-jacent est de faible valeur.

La Société a adopté l'IFRS 16 selon la méthode rétrospective modifiée, en comptabilisant l'effet de l'application initiale de cette norme à la date de la première application, soit le 31 décembre 2018. Par conséquent, l'effet cumulatif de l'application initiale de l'IFRS 16 a été comptabilisé à titre d'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 31 décembre 2018 et l'information présentée pour 2018 n'a pas été retraitée, c'est-à-dire qu'elle est présentée, comme elle l'a été antérieurement, selon l'IAS 17 et les interprétations connexes.

i. Options de transition et mesures de simplification

La Société a choisi d'appliquer les options de transition et les mesures de simplification suivantes prévues par l'IFRS 16 :

- *Définition d'un contrat de location* : conserver l'évaluation établissant quelles transactions constituent des contrats de location à la date de la première application. Par conséquent, la Société n'a appliqué l'IFRS 16 qu'aux contrats qui étaient auparavant reconnus comme des contrats de location selon l'IAS 17, *Contrats de location*, et l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*, et n'a appliqué la définition d'un contrat de location selon l'IFRS 16 qu'aux contrats qui sont entrés en vigueur à la date de la première application ou ultérieurement;
- *Dépréciation et contrats de location déficitaires* : s'appuyer sur l'évaluation précédente de la Société pour déterminer si les contrats de location sont déficitaires selon l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, immédiatement avant la date de la première application, plutôt que de réaliser un test de dépréciation;
- *Coûts directs initiaux* : exclure les coûts directs initiaux de l'évaluation de l'actif au titre du droit d'utilisation à la date de la première application;
- *Utilisation des connaissances acquises a posteriori* : utiliser des connaissances acquises *a posteriori*, par exemple, pour déterminer la durée d'un contrat de location assorti d'options de prolongation ou de résiliation à la date de la première application; et
- *Composantes non locatives du contrat* : ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives connexes du contrat de location.

3. Modifications des principales méthodes comptables (suite)

a) IFRS 16 – Contrats de location (suite)

i. Options de transition et mesures de simplification (suite)

La Société a choisi de ne pas appliquer les options de transition et les mesures de simplification suivantes disponibles en vertu de l'IFRS 16 :

- *Exemptions relatives à la comptabilisation des contrats de location à court terme et de ceux dont le bien sous-jacent est de faible valeur;*
- *Contrats de location d'une durée résiduelle à court terme; et*
- *Taux d'actualisation.*

ii. Incidence de l'adoption de l'IFRS 16

L'incidence la plus marquée de l'adoption de l'IFRS 16 porte sur la comptabilisation des contrats de location simple de la Société, la nature des charges relatives à la plupart des contrats de location de la Société ayant changé alors que l'IFRS 16 a remplacé la charge linéaire relative aux contrats de location simple par une dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et une charge d'intérêts sur les obligations locatives.

En vertu de l'IAS 17, la Société classait chaque contrat de location à la date de passation à titre de contrats de location simple ou de contrats de location-financement, selon la mesure dans laquelle les risques et avantages inhérents à la propriété étaient transférés à la Société. La plupart des contrats de location de la Société étaient classés à titre de contrats de location simple puisqu'ils ne transféraient pas la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété à la Société. Les paiements de loyers liés aux contrats de location simple de la Société étaient comptabilisés à titre de charge de location dans les états consolidés des résultats selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie. Les loyers payés d'avance, les loyers courus et les loyers différés étaient comptabilisés respectivement aux postes « Frais payés d'avance », « Fournisseurs et autres dettes » et « Autres passifs à long terme » des états consolidés de la situation financière.

Suite à l'adoption de l'IFRS 16, la Société a comptabilisé des actifs au titre de droits d'utilisation à l'égard des contrats de location classés antérieurement à titre de contrats de location simple. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués comme si la norme IFRS 16 avait toujours été appliquée, mais en utilisant le taux d'emprunt marginal à la date de la première application. Les obligations locatives ont été évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers restants sur une base actualisée, au moyen du taux d'emprunt marginal à la date de la première application.

De plus, lors de l'adoption de l'IFRS 16, les droits d'utilisation des terrains ont été reclassés des immobilisations incorporelles aux actifs au titre de droits d'utilisation, à la valeur comptable évaluée selon l'IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, au 30 décembre 2018. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-financement ont également été reclassés des immobilisations corporelles aux actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations connexes en vertu des contrats de location-financement ont été reclassées de la dette à long terme aux obligations locatives, à la valeur comptable évaluée selon l'IAS 17 au 30 décembre 2018. Les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives relatifs à ces droits d'utilisation des terrains et aux contrats de location précédemment classés à titre de contrats de location-financement sont comptabilisés conformément aux dispositions de l'IFRS 16 à compter du 31 décembre 2018.

3. Modifications des principales méthodes comptables (suite)

a) IFRS 16 – Contrats de location (suite)

ii. Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur l'état consolidé de la situation financière de la Société au 31 décembre 2018 :

Incidence de l'adoption de l'IFRS 16 au 31 décembre 2018	Note	Augmentation (diminution)
ACTIFS		
ACTIFS COURANTS		
Frais payés d'avance	i	(2 398) \$
		<u>(2 398)</u>
ACTIFS NON COURANTS		
Immobilisations corporelles	ii	(3 842)
Actifs au titre de droits d'utilisation	iii	183 525
Immobilisations incorporelles	iv	(16 713)
Actifs d'impôt différé	v	4 589
		<u>167 559</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>165 161 \$</u>
PASSIFS		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et autres dettes	i	(3 714) \$
Obligations locatives	iii	37 227
Impôts sur le résultat à payer	v	593
Dette à long terme	ii	(932)
Provisions	i	(557)
		<u>32 617</u>
PASSIFS NON COURANTS		
Obligations locatives	iii	157 943
Dette à long terme	ii	(1 844)
Passifs d'impôt différé	v	(1 208)
Autres passifs	vii	(4 200)
		<u>150 691</u>
CAPITAUX PROPRES		
Résultats non distribués	vi	(18 147)
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		<u>165 161 \$</u>

- i. Les frais payés d'avance, les fournisseurs et autres dettes et les provisions pour contrats déficitaires liés à des contrats de location simple antérieurs ont été décomptabilisés.
- ii. Les actifs acquis en vertu de contrats de location-financement ont été reclassés en tant qu'actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations connexes en vertu de contrats de location-financement ont été reclassées dans les obligations locatives. En outre, les coûts de remise en état compris dans les améliorations locatives liées aux contrats de location ont été reclassés en tant qu'actifs au titre de droits d'utilisation.
- iii. Des obligations locatives de 195 170 \$ et des actifs au titre de droits d'utilisation de 183 525 \$ ont été comptabilisés et présentés séparément à l'état consolidé de la situation financière de la Société. Ceux-ci comprennent les actifs acquis en vertu de contrats de location-financement, les coûts de remise en état, les droits d'utilisation des terrains et les obligations en vertu de contrats de location-financement qui ont été reclassées des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et de la dette à long terme.
- iv. Les droits d'utilisation des terrains ont été reclassés en tant qu'actifs au titre de droits d'utilisation.
- v. Les actifs d'impôt différé ont augmenté de 4 589 \$, les passifs d'impôt différé ont diminué de 1 208 \$ et les impôts sur le résultat à payer ont augmenté de 593 \$ en raison de l'incidence de l'impôt exigible et différé sur les actifs et passifs connexes.
- vi. L'effet cumulatif des ajustements découlant de l'adoption de l'IFRS 16 a été comptabilisé à titre d'ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 31 décembre 2018, déduction faite d'un impôt de 5 204 \$.
- vii. Le loyer différé lié à des contrats de location simple antérieurs compris dans les autres passifs à long terme a été décomptabilisé.

3. Modifications des principales méthodes comptables (suite)

a) IFRS 16 – Contrats de location (suite)

- iii. Rapprochement entre les engagements à l'égard de contrats de location simple et les obligations locatives comptabilisées

Lorsqu'elle a évalué les obligations locatives, la Société a actualisé les paiements de loyers au moyen du taux d'emprunt marginal au 31 décembre 2018. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré utilisé au 31 décembre 2018 s'élevait à 4,07 %. Les obligations locatives au 31 décembre 2018 peuvent être rapprochées des engagements à l'égard de contrats de location simple au 30 décembre 2018 comme suit :

Rapprochement entre les engagements à l'égard de contrats de location simple et les obligations locatives comptabilisées

Engagements à l'égard de contrats de location simple au 30 décembre 2018	225 463 \$
Contrats de location non encore en vigueur à l'égard desquels le preneur a pris des engagements	(11 636)
Options de prolongation dont la Société a la certitude raisonnable de les exercer et options de résiliation dont la Société a la certitude raisonnable de ne pas les exercer, montant net	9 818
Composantes non locatives connexes du contrat de location non séparées des composantes locatives	2 300
Avantages incitatifs à la location à recevoir	(1 489)
Paiements variables au titre de la location fondés sur un indice ou un taux déterminé	643
Autres	(1 711)
Obligations locatives additionnelles découlant de la première application de l'IFRS 16 au 31 décembre 2018 – non actualisées	223 388 \$
Actualisées selon le taux d'emprunt marginal au 31 décembre 2018	192 394 \$
Obligations en vertu de contrats de location-financement reclassées à titre d'obligations locatives au 31 décembre 2018	2 776
Obligations locatives au 31 décembre 2018	195 170 \$

iv. Principales méthodes comptables

Les détails concernant les principales méthodes comptables nouvelles relativement aux contrats de location de la Société sont présentés ci-dessous.

Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société apprécie si celui-ci est ou contient un contrat de location selon qu'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location, c'est-à-dire à la date à laquelle le bien sous-jacent est disponible pour utilisation.

3. Modifications des principales méthodes comptables (suite)

a) IFRS 16 – Contrats de location (suite)

iv. Principales méthodes comptables (suite)

Contrats de location (suite)

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend ce qui suit :

- la valeur d'évaluation initiale des obligations locatives comptabilisées;
- tout paiement de loyer effectué à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
- tous les coûts directs initiaux engagés; et
- une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement du bien sous-jacent, la restauration du lieu ou pour la remise du bien sous-jacent dans l'état exigé par les termes et conditions du contrat de location.

Les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire i) sur la durée d'utilité estimative des biens sous-jacents ou ii) sur la durée du bail, si elle est inférieure. Les actifs au titre du droit d'utilisation sont soumis à un test de dépréciation chaque fois qu'il y a indication qu'ils peuvent s'être dépréciés.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui ne sont pas payés à la date de début sur la durée du contrat de location. La valeur actualisée des paiements de loyers est déterminée selon le taux d'emprunt marginal du preneur à la date de début si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé. Le taux d'emprunt marginal est fonction du taux d'emprunt marginal du preneur, de la nature du bien sous-jacent, de l'emplacement du bien, de la durée du contrat de location et de la devise du contrat de location. En règle générale, la Société utilise le taux d'emprunt marginal du preneur pour déterminer la valeur actualisée. À la date de début, les paiements de loyers comprennent généralement des paiements fixes, moins tout avantage incitatif à la location à recevoir, les paiements variables au titre de la location qui dépendent d'un indice (p. ex. l'indice de l'inflation) ou d'un taux déterminé, et les paiements de pénalités pour résiliation du contrat de location, si la durée du contrat reflète l'exercice par le preneur de l'option de résiliation. Les paiements de loyers comprennent également les montants qui devraient être payés en vertu des garanties de valeur résiduelle et le prix d'exercice d'une option d'achat si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option.

Les paiements variables au titre de la location qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux déterminé ne sont pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives, mais sont plutôt passés en charges dans la période au cours de laquelle l'événement ou la condition qui déclenche le paiement survient.

Après la date de début, la valeur comptable des obligations locatives est augmentée pour tenir compte des intérêts au titre de la désactualisation et réduite pour tenir compte des paiements versés au titre de la location. De plus, la valeur comptable des obligations locatives est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements futurs au titre de la location découlant d'une variation d'un indice ou d'un taux déterminé, s'il y a une modification des modalités du contrat de location, une modification de l'estimation du montant prévu à payer en vertu de la garantie de valeur résiduelle ou si la Société modifie son évaluation quant à la probabilité qu'elle exerce une option de résiliation, de prolongation ou d'achat. Le montant de la réévaluation des obligations locatives est comptabilisé comme un ajustement de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou dans le compte consolidé du résultat lorsque la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation est ramenée à zéro.

3. Modifications des principales méthodes comptables (suite)

a) IFRS 16 – Contrats de location (suite)

iv. Principales méthodes comptables (suite)

Contrats de location (suite)

Classement et présentation des charges liées au contrat de location

Les charges d'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation, les charges liées aux paiements variables au titre de la location non comprises dans l'évaluation des obligations locatives, et les pertes (profits) liés aux modifications des contrats de location sont ventilés dans le compte consolidé du résultat de la Société selon leur fonction au sein de la Société, tandis que les charges d'intérêts sur les obligations locatives sont présentées dans les frais financiers.

Classement des flux de trésorerie

Les paiements de loyers liés à la tranche du capital des obligations locatives sont classés à titre de flux de trésorerie liés aux activités de financement, tandis que les paiements de loyers liés à la tranche des intérêts des obligations locatives sont classés à titre d'intérêts payés dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les avantages incitatifs à la location reçus sont classés dans les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement. Les paiements variables au titre de la location non compris dans l'évaluation des obligations locatives sont classés à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles.

Jugement important dans la détermination de la durée des contrats de location assortis d'options de prolongation et d'options de résiliation

La Société détermine la durée du contrat de location comme étant la période non résiliable du contrat de location, ainsi que toute période visée par une option de prolongation du contrat de location, si elle a la certitude raisonnable de l'exercer, ou toute période visée par une option de résiliation, si elle a la certitude raisonnable de ne pas l'exercer. La Société fait preuve de jugement lorsqu'elle évalue s'il est raisonnablement certain qu'elle exercera ses options de prolonger ses contrats de location ou qu'elle n'exercera pas les options de résiliation de ses contrats, en tenant compte de tous les faits et circonstances qui créent un avantage économique à exercer une option de prolongation ou à ne pas exercer une option de résiliation. L'évaluation est soumise à un examen lorsqu'elle est touchée par un événement important ou un changement important de circonstances qui dépend de la volonté de la Société.

b) Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015-2017

En décembre 2017, l'IASB a publié *Améliorations annuelles des normes IFRS – Cycle 2015-2017*, qui comprend des modifications aux normes suivantes :

- Conséquences fiscales selon l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, des paiements aux termes d'instruments financiers classés comme capitaux propres.
- Coûts d'emprunt pouvant être comptabilisés à l'actif selon l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise. La Société a adopté ces modifications dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 31 décembre 2018. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

c) Modifications à l'IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime

En février 2018, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 19, *Avantages du personnel*, clarifiant l'incidence comptable d'une modification, réduction ou liquidation d'un régime. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise.

3. Modifications des principales méthodes comptables (suite)

c) Modifications à l'IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime (suite)

Les modifications précisent :

- le fait que l'entité qui réévalue le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par suite de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime doit utiliser les hypothèses mises à jour ayant servi à cette réévaluation pour calculer le coût des services rendus et les intérêts nets pour la portion restante de l'exercice après la modification, réduction ou liquidation du régime; et
- l'incidence de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime sur les dispositions relatives au plafond de l'actif.

La Société a adopté les modifications à l'IAS 19 dans ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 31 décembre 2018. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

4. Changements comptables futurs

L'IASB a publié de nouvelles normes et modifications relatives aux normes actuelles qui sont obligatoires, mais dont l'application n'est pas encore en vigueur pour les trois mois clos le 31 mars 2019. La direction ne s'attend pas à ce que les nouvelles normes et les modifications aux normes existantes publiées, mais non encore en vigueur aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

5. Frais de restructuration et autres coûts

Pour les trois mois clos le 31 mars 2019, la Société a comptabilisé des charges totales de 14 397 \$ (2018 – 1 092 \$) à l'égard des frais de restructuration et autres coûts, dont un montant de 431 \$ (2018 – néant) a été comptabilisé dans le profit brut et un montant de 13 966 \$ (2018 – 1 092 \$) a été comptabilisé à titre de frais de restructuration et autres coûts sur une ligne distincte dans les comptes intermédiaires consolidés résumés du résultat.

Frais de restructuration

Division Dorel Produits de puériculture

Plan de 2019

Au cours du premier trimestre de 2019, la division Dorel Produits de puériculture a entrepris un nouveau programme de restructuration dans plusieurs régions. L'objectif premier de ce programme est de simplifier l'organisation et d'optimiser sa présence à l'échelle mondiale. Ces changements permettront aussi d'identifier et de prioriser les occasions d'améliorer la position concurrentielle de la Société sur le marché.

Les opportunités suivantes ont été identifiées. En Europe, l'objectif est de simplifier l'organisation et de mieux tirer parti de l'envergure de ses activités en adoptant des technologies et des processus qui permettent de centraliser certaines activités opérationnelles. En Amérique latine, les activités de distribution basées en Colombie et au Panama sont en cours de fermeture, l'approvisionnement se poursuivant par l'intermédiaire d'un distributeur local. De plus, il a été convenu d'abandonner certains secteurs d'activités au Chili et au Pérou et de regrouper certains postes de haute direction. En Asie, d'autres initiatives d'efficacité et d'économies sont prévues, rendues possibles en partie grâce aux investissements dans la technologie déjà en place. En outre, l'organisation des ventes sur le marché local en Chine est en cours de réorientation afin de vendre directement aux consommateurs et se départir de gammes de produits et d'ententes conclues avec des clients qui sont non rentables.

À la date de publication des états financiers intermédiaires consolidés résumés, le total des coûts liés à ces mesures de restructuration est estimé entre 25 000 \$ et 30 000 \$ et devrait être engagé en 2019 et 2020. La majeure partie de ces coûts estimés consiste en des indemnités de cessation d'emploi et de licenciement, déduction faite du gain sur la compression du passif net au titre des régimes de retraite à prestations déterminées. Le solde des coûts estimés est associé au démarquage de stocks sans effet de trésorerie et aux autres coûts connexes. De cette fourchette de coûts estimés, un montant de 14 090 \$ a été comptabilisé en 2019, dont les détails se trouvent dans le tableau ci-après.

5. Frais de restructuration et autres coûts (suite)

Frais de restructuration (suite)

Division Dorel Produits de puériculture (suite)

Plan antérieur

Le principal objectif des activités de restructuration entreprises dans le cadre de la transformation continue de la division Dorel Produits de puériculture était d'harmoniser ses activités afin d'assurer une croissance rentable des ventes, et de se concentrer sur l'amélioration de la souplesse au moyen d'une approche plus axée sur le marché afin de réduire les coûts et de mieux réagir aux tendances du secteur des produits de puériculture. La division s'est repositionnée grâce à d'autres investissements dans les capacités numériques, à des modifications apportées dans les fonctions de soutien et à la réorientation de sa main-d'œuvre. La capacité à élaborer un produit et à le commercialiser plus rapidement sur le marché a été améliorée, grâce à la diminution de la complexité et au repérage d'occasions visant à compléter le processus existant de conception et de fabrication de produits, qui compte parmi les meilleurs.

Ces initiatives de restructuration ont été pour l'essentiel menées à terme au quatrième trimestre de 2018. Les coûts totaux liés à ces initiatives de restructuration se sont élevés à 43 172 \$, dont 13 632 \$ de charges sans effet sur la trésorerie liées à la dépréciation d'actifs à long terme et aux pertes nettes découlant de la réévaluation et de la cession d'actifs détenus en vue de la vente, 3 076 \$ pour le démarquage de stocks sans effet sur la trésorerie, 3 295 \$ de gain sur les compressions des passifs nets au titre des prestations définies de retraite, 24 807 \$ au titre des indemnités de cessation d'emploi et de licenciement et 4 952 \$ à l'égard d'autres coûts connexes. De ce montant, 10 276 \$ ont été comptabilisés pour l'exercice clos le 30 décembre 2015, 13 825 \$ ont été comptabilisés pour l'exercice clos le 30 décembre 2016, 11 933 \$ ont été comptabilisés pour l'exercice clos le 30 décembre 2017, 6 831 \$ ont été comptabilisés pour l'exercice clos le 30 décembre 2018 et 307 \$ ont été comptabilisés en 2019, les détails figurant dans le tableau ci-après. Il n'y a pas de coûts résiduels importants liés à ces initiatives de restructuration.

Les charges liées aux activités de restructuration et autres coûts comptabilisées dans les comptes intermédiaires consolidés résumés du résultat comprennent les éléments suivants :

	Trois mois clos les 31 mars					
	TOTAL		Dorel Produits de puériculture (plan de 2019)		Dorel Produits de puériculture (plan antérieur)	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Démarquage de stocks*	293 \$	– \$	293 \$	– \$	– \$	– \$
Autres coûts connexes	138	–	138	–	–	–
Comptabilisés dans le profit brut	431 \$	– \$	431 \$	– \$	– \$	– \$
Indemnités de cessation d'emploi et de licenciement	14 991 \$	1 092 \$	14 991 \$	– \$	– \$	1 092 \$
Pertes nettes découlant de la réévaluation d'actifs détenus en vue de la vente* (note 6)	307	–	–	–	307	–
Gain sur les compressions des passifs nets au titre des prestations définies de retraite*	(1 896)	–	(1 896)	–	–	–
Autres coûts connexes	564	–	564	–	–	–
Comptabilisés sur une ligne distincte dans les comptes intermédiaires consolidés résumés du résultat	13 966	1 092	13 659	–	307	1 092
Total des frais de restructuration	14 397 \$	1 092 \$	14 090 \$	– \$	307 \$	1 092 \$
Total des autres coûts	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Total des frais de restructuration et autres coûts	14 397 \$	1 092 \$	14 090 \$	– \$	307 \$	1 092 \$

* sans effet sur la trésorerie

5. Frais de restructuration et autres coûts (suite)

Provision pour restructuration

Au 31 mars 2019, la provision au titre des plans de restructuration totalisant 16 138 \$ est composée des indemnités de cessation d'emploi et de licenciement et d'autres coûts connexes. Voici un résumé de la provision au titre des plans de restructuration de la Société :

	Solde au 30 décembre 2018	Ajustement à l'application initiale de l'IFRS 16 le 31 décembre 2018 (note 3)	Solde ajusté au 31 décembre 2018	Provision 2019	Argent versé	Incidence des taux de change	Solde au 31 mars 2019
Dorel Produits de puériculture (plan de 2019) :							
Indemnités de cessation d'emploi et de licenciement	– \$	– \$	– \$	14 991 \$	(259) \$	(126) \$	14 606 \$
Autres coûts connexes	–	–	–	702	(415)	3	290
	– \$	– \$	– \$	15 693 \$	(674) \$	(123) \$	14 896 \$
Dorel Produits de puériculture (plan antérieur) :							
Indemnités de cessation d'emploi et de licenciement	1 838 \$	– \$	1 838 \$	– \$	(1 254) \$	– \$	584 \$
Autres coûts connexes	–	–	–	–	–	–	–
	1 838 \$	– \$	1 838 \$	– \$	(1 254) \$	– \$	584 \$
Dorel Sports :							
Indemnités de cessation d'emploi et de licenciement	198 \$	– \$	198 \$	– \$	– \$	– \$	198 \$
Autres coûts connexes	1 067	(557)	510	–	(48)	(2)	460
	1 265 \$	(557) \$	708 \$	– \$	(48) \$	(2) \$	658 \$
Total	3 103 \$	(557) \$	2 546 \$	15 693 \$	(1 976) \$	(125) \$	16 138 \$

6. Actifs détenus en vue de la vente

	31 mars 2019	30 décembre 2018
Solde au début de la période	8 464 \$	8 481 \$
Réévaluation (note 5)	(307)	–
Effet des variations des taux de change	(2)	(17)
Solde à la fin de la période	8 155 \$	8 464 \$

Les actifs détenus en vue de la vente présentés dans les états intermédiaires consolidés résumés de la situation financière consistent en propriétés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux. L'évaluation de la juste valeur des actifs détenus en vue de la vente a été classée au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur d'après des données de marché observables, soit des offres de tiers désirant acheter ces actifs ou des actifs semblables ou des prix du marché récents de propriétés semblables situées dans des emplacements similaires.

7. Contrats de location

La Société a conclu des contrats de location se rapportant principalement à des immeubles et de la machinerie et outillage, qui portent diverses dates d'expiration d'ici 2034. Les contrats de location sont négociés et conclus par la direction locale. Certains contrats de location comportent des options de prolongation et/ou des options de résiliation de durées diverses. Certains paiements de loyers sont fondés sur les variations des indices des prix locaux, des ventes ou de l'occupation réelle de l'espace. Les contrats de location n'imposent pas de clauses restrictives financières.

a) Actifs au titre de droits d'utilisation

	Droits d'utilisation des terrains	Terrains et immeubles	Machinerie et outillage	Mobilier et agencements	Matériel informatique	Véhicules	Total
Solde au 31 décembre 2018	16 713 \$	153 200 \$	7 178 \$	639 \$	3 007 \$	2 788 \$	183 525 \$
Entrées	–	403	615	43	232	361	1 654
Amortissements pour la période	(107)	(9 376)	(614)	(44)	(375)	(476)	(10 992)
Réévaluation des obligations locatives et modifications des contrats de location	–	1 132	–	(17)	(107)	(40)	968
Effet des variations des taux de change	–	(85)	(8)	1	(4)	(43)	(139)
Solde au 31 mars 2019	16 606 \$	145 274 \$	7 171 \$	622 \$	2 753 \$	2 590 \$	175 016 \$

b) Obligations locatives

Le tableau suivant présente les montants des obligations locatives comptabilisés dans l'état intermédiaire consolidé résumé de la situation financière au 31 mars 2019 :

	31 mars 2019
Courant	36 787 \$
Non courant	150 419 \$

Le rapprochement entre les variations des obligations locatives et les flux de trésorerie liés aux activités de financement pour les trois mois clos le 31 mars 2019 se présente comme suit :

	Solde au 31 décembre 2018	Sorties nettes liées aux activités de financement		Variations hors caisse			Solde au 31 mars 2019	
		Paiements	Intérêts payés	Entrées	Nouvelle appréciation des obligations locatives et modifications des contrats de location	Charge d'intérêts		Effet des variations des taux de change
Obligations locatives	195 170 \$	(10 626) \$	(1 724) \$	1 654 \$	959 \$	1 964 \$	(191) \$	187 206 \$

7. Contrats de location (suite)

c) Montants comptabilisés dans le compte intermédiaire consolidé résumé du résultat

	Trois mois clos le 31 mars 2019
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	10 992 \$
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 14)	1 964 \$
Charge liée aux paiements de loyers variables non compris dans l'évaluation des obligations locatives	2 643 \$
Perte (profit) lié(e) aux modifications des contrats de location	(9) \$
Perte (profit) de change sur les obligations locatives – contrats de location libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle du preneur	122 \$

L'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation est présenté dans le compte intermédiaire consolidé résumé du résultat aux postes suivants :

	Trois mois clos le 31 mars 2019
Compris dans le coût des produits vendus	6 615 \$
Compris dans les frais de vente	2 553
Compris dans les frais généraux et administratifs	1 771
Compris dans les frais de recherche et de développement	53
	<u>10 992 \$</u>

d) Sorties de trésorerie liées aux contrats de location comptabilisés dans le tableau intermédiaire consolidé résumé des flux de trésorerie

	Trois mois clos le 31 mars 2019
Activités opérationnelles :	
Sorties de trésorerie liées aux paiements de loyers variables non compris dans l'évaluation des obligations locatives – comprises dans la perte nette	2 643 \$
Sorties de trésorerie liées à la tranche d'intérêts des obligations locatives – comprises dans les intérêts payés	1 724
	<u>4 367 \$</u>
Activités de financement :	
Sorties de trésorerie liées à la tranche du capital des obligations locatives	10 626 \$
Total des sorties de trésorerie liées aux contrats de location	<u>14 993 \$</u>

7. Contrats de location (suite)

e) Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des obligations locatives au 31 mars 2019 :

	31 mars 2019
Moins de 1 an	43 633 \$
Entre 1 et 5 ans	111 075
Plus de 5 ans	<u>62 145</u>
Total des flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations locatives	<u>216 853 \$</u>

Au 31 mars 2019, la Société avait des paiements de loyers futurs non actualisés de 11 832 \$ liés à des contrats de location non encore en vigueur pour lesquels elle s'était engagée et qui ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives.

f) Options de prolongation et options de résiliation

Le tableau suivant présente les paiements de loyers futurs non actualisés possibles qui n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation des obligations locatives au 31 mars 2019, étant donné que la Société n'a pas la certitude raisonnable que les contrats de location seraient prolongés ou ne seraient pas résiliés.

	31 mars 2019
Options de prolongation	<u>89 593 \$</u>
Options de résiliation (déduction faite des paiements de pénalités relatives à la résiliation des contrats de location)	<u>8 392 \$</u>

8. Dette à long terme, risque de liquidité et gestion du capital

a) Dette à long terme et risque de liquidité

La Société est dans le processus de refinancer ses débentures convertibles de 120 000 \$ qui viennent à échéance le 30 novembre 2019. Le 9 mai 2019, la Société a signé une lettre d'engagement avec un prêteur institutionnel prévoyant l'émission par la Société d'effets non garantis de premier rang d'un montant de 175 000 \$, dont une tranche de 125 000 \$ sera prélevée à la conclusion de l'entente. La Société aurait la possibilité d'utiliser le montant additionnel de 50 000 \$ après la conclusion de l'entente avec le consentement du prêteur. La Société a l'intention d'utiliser le produit de la première tranche des effets non garantis de premier rang pour rembourser ses débentures convertibles de 120 000 \$.

La conclusion de l'émission des effets non garantis de premier rang demeure conditionnelle à un certain nombre de facteurs, notamment la préparation des documents définitifs et leur approbation par la Société et le prêteur institutionnel, la réalisation d'une vérification diligente à la satisfaction du prêteur ainsi que d'autres conditions standards. La Société ne peut fournir aucune assurance que la transaction portant sur les effets de premier rang sera finalisée en temps opportun, si tant est qu'elle le soit.

Le 8 mars 2019, la Société a modifié et mis à jour sa convention de crédit à l'égard de ses crédits bancaires renouvelables et de son prêt à terme afin de modifier les clauses restrictives pour permettre de contracter une dette additionnelle auprès d'autres prêteurs en vue de refinancer et de rembourser les débentures convertibles. En outre, les clauses restrictives ont été ajustées en fonction des résultats d'exploitation des douze derniers mois afin de les rendre conformes. La modification reporte également la date d'échéance jusqu'au 1^{er} juillet 2021, si les débentures convertibles sont remboursées ou refinancées avant le 30 mai 2019. Le 8 mai 2019, la Société a modifié sa convention de crédit à l'égard de ses crédits bancaires renouvelables et de son prêt à terme afin de reporter la date d'échéance à la première des dates suivantes : i) le 1^{er} juillet 2021 ou ii) le 31 juillet 2019 si les débentures convertibles n'ont pas été remboursées ou refinancées, en espèces ou en actions de la Société. Si les débentures convertibles n'ont pas été remboursées ou refinancées, l'échéance demeure le 31 juillet 2019. Étant donné que les débentures convertibles n'ont pas été remboursées ou refinancées au 31 mars 2019 ni à la date de publication des états financiers intermédiaires consolidés résumés, les crédits bancaires renouvelables et le prêt à terme ont été classés dans les passifs courants au 31 mars 2019. Si les débentures convertibles de la Société ne sont pas remboursées ou refinancées avant le 31 juillet 2019, les crédits bancaires renouvelables et le prêt à terme seront entièrement exigibles à cette date. De plus, si la Société n'est pas en mesure de respecter ses clauses restrictives trimestrielles, les crédits bancaires renouvelables et le prêt à terme deviendront exigibles en entier à la date du manquement. La disponibilité des fonds en vertu des crédits bancaires renouvelables, y compris la clause accordéon, est conditionnelle au respect par la Société des clauses restrictives financières de ses conventions de crédit. Les clauses restrictives ne permettent pas à la Société d'utiliser les fonds de ses crédits bancaires renouvelables pour rembourser les débentures convertibles. Le 14 mars 2019, la Société a annoncé qu'elle ajustait son dividende annuel précédent de 1,20 \$ par action pour le faire passer à 0,60 \$ pour l'exercice considéré.

Si elle n'a pas conclu de financement pour rembourser les crédits bancaires renouvelables et le prêt à terme le 31 juillet 2019, ou si les clauses restrictives ne sont pas respectées, la Société dispose de diverses options dans le cas où ces scénarios se présenteraient, comme un nouvel ajustement de sa politique actuelle en matière de dividendes dans le but de respecter les clauses restrictives trimestrielles, la conversion des débentures convertibles en actions en vue d'éviter que les crédits bancaires renouvelables et le prêt à terme ne deviennent entièrement exigibles le 31 juillet 2019, pourvu qu'elle donne un préavis de 40 jours avant cette date, ou la conclusion éventuelle d'une convention de prêt fondée sur l'actif pour une partie de ses besoins de financement. Ainsi, la Société ne prévoit pas de problème de liquidité dans un avenir prévisible, bien que rien ne garantisse qu'elle sera en mesure de refinancer sa dette en temps opportun.

8. Dette à long terme, risque de liquidité et gestion du capital (suite)

a) Dette à long terme et risque de liquidité (suite)

À la suite de la modification apportée le 8 mars 2019, les remboursements de capital du prêt à terme sont les suivants :

- (i) – 4 versements trimestriels de 3 750 \$ débutant en avril 2019, dans la mesure où le prêt n'est pas encore échu;
 - versements trimestriels de 5 000 \$ débutant en avril 2020, dans la mesure où le prêt n'est pas encore échu; et
 - tout montant résiduel non réglé à la date d'échéance;
 - (ii) un montant égal à 50 % des flux de trésorerie excédentaires trimestriels (1) à appliquer à titre de versement de capital pour tout trimestre pour lequel le ratio endettement/RAIIDA ajusté est supérieur à un multiple de 3,0 à la fin dudit trimestre ou un montant égal à 25 % des flux de trésorerie excédentaires trimestriels (1) à appliquer à titre de remboursement de capital pour tout trimestre où le ratio endettement/RAIIDA ajusté est supérieur ou égal à un multiple de 2,5 et inférieur ou égal à un multiple de 3,0 à la fin dudit trimestre ; et
 - (iii) un montant égal au montant total de la dette pour refinancer et rembourser les débentures convertibles qui serait supérieur à 150 000 \$ et qui serait payable au plus tard le jour ouvrable suivant celui où un tel financement aura lieu.
- (1) Les flux de trésorerie excédentaires sont définis comme étant le RAIIDA ajusté trimestriel, moins les impôts sur le résultat payés, le montant net des entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles, les intérêts payés, les versements prévus sur la dette à long terme et les coûts liés aux acquisitions, plus ou moins les variations nettes des soldes liés aux activités opérationnelles.

En vertu du prêt à terme, la Société doit faire des versements trimestriels d'un montant correspondant aux flux de trésorerie excédentaires trimestriels, en plus des versements trimestriels fixes à titre de remboursements du capital. Un montant de 7 700 \$ a été remboursé le 5 avril 2019 relativement au calcul des flux de trésorerie excédentaires du 30 décembre 2018 et, au 31 mars 2019, aucun versement n'était requis par suite du calcul des flux de trésorerie excédentaires. Au 31 mars 2019, le montant des flux de trésorerie excédentaires a été reclassé au titre de la tranche courante de la dette à long terme.

Au 31 mars 2019, le prêt à terme et les crédits bancaires renouvelables sont garantis par certaines créances clients, certains stocks, certaines immobilisations corporelles et certaines immobilisations incorporelles de la Société, d'une valeur comptable s'établissant respectivement à 288 917 \$, 483 476 \$, 73 838 \$ et 27 961 \$.

Pour les trois mois clos le 31 mars 2019, le taux d'intérêt moyen sur la dette à long terme de la Société était de 5,4 % (2018 – 4,7 %).

En vertu des crédits bancaires renouvelables et du prêt à terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives, y compris le maintien de certains ratios financiers. Les débentures convertibles renferment également une clause restrictive en cas de défaut croisé. Au cours du premier trimestre de 2019, certaines clauses restrictives des ententes de prêts de la Société ont été modifiées. Au 31 mars 2019, la Société respectait toutes ses clauses restrictives d'ententes de prêts modifiées, et les crédits bancaires renouvelables et le prêt à terme n'étaient pas remboursables à vue le 31 mars 2019.

Débentures convertibles

Les débentures convertibles sont des obligations directes subordonnées et non garanties de la Société qui sont de rang égal entre elles et avec toutes les autres dettes non garanties actuelles et futures de la Société autres que les crédits bancaires renouvelables et le prêt à terme.

Les débentures convertibles sont convertibles à tout moment au gré du porteur en actions à droit de vote subalterne de catégorie «B» de la Société à un prix de conversion de 46,75 \$ l'action. Ceci représente un taux de conversion de 21,3904 actions à droit de vote subalterne de catégorie «B» par 1 \$ de montant de capital des débentures. Au moment de la conversion, les porteurs auront le droit de recevoir les intérêts courus et impayés.

8. Dette à long terme, risque de liquidité et gestion du capital (suite)

a) Dette à long terme et risque de liquidité (suite)

Débetures convertibles (suite)

À partir du 30 novembre 2018 et avant la date d'échéance, sous réserve de conditions précises et d'un avis, la Société peut racheter les débetures convertibles à son gré, en totalité ou en partie, à l'occasion, à la valeur nominale plus l'intérêt couru et impayé. Au rachat ou à l'échéance, la Société peut, à son gré et sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, choisir de s'acquitter de son obligation de payer la totalité ou une partie du montant de capital en émettant un nombre d'actions à droit de vote subalterne de catégorie «B» de la Société établi en divisant le montant de capital par 95 % du cours des actions à la date du rachat. Si la Société choisit de procéder ainsi, elle doit donner aux porteurs un préavis de rachat d'au moins 40 jours.

b) Gestion du capital

Au cours des trois mois clos le 31 mars 2019, la Société a révisé la définition de l'endettement et du RAIIDA ajusté utilisée aux fins du ratio endettement/RAIIDA ajusté, afin d'harmoniser le suivi de la gestion de la structure de capital et le calcul des ratios financiers en vertu des clauses restrictives de la dette à long terme. La révision consiste principalement à éliminer l'effet des contrats de location (IFRS 16) de l'endettement et du RAIIDA ajusté et à inclure les débetures convertibles dans l'endettement. Le ratio doit être maintenu sous un certain seuil de façon à ne pas contrevenir à ses conventions de crédit.

Endettement

L'endettement correspond au total de la dette bancaire, de la valeur nominale de la dette à long terme (à l'exclusion des contrats de location), des garanties (y compris toutes les lettres de crédit et les lettres de garantie) et des passifs au titre d'options de vente émises fondés sur le niveau actuel de bénéfices, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie jusqu'à concurrence de 25 000 \$, sous réserve de certaines conditions. Aux fins du calcul du ratio endettement/RAIIDA ajusté, les passifs au titre d'options de vente émises sont fondés sur le niveau actuel de bénéfices plutôt que sur la juste valeur, qui est fonction des niveaux de bénéfices des périodes ultérieures, et sont présentés dans les états financiers consolidés.

RAIIDA ajusté

Le RAIIDA ajusté est défini comme le résultat (compte non tenu de la perte (du profit) lié(e) aux modifications des contrats de location et de la perte (du profit) de change sur les obligations locatives) avant frais financiers (compte non tenu de la charge d'intérêts sur les obligations locatives), impôts sur le résultat, dotation aux amortissements (compte non tenu de l'amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation), charge au titre du régime d'options sur actions, pertes de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles, dépréciation d'actifs à long terme, coûts associés à la responsabilité civile produits (payés) impayés relatifs à des jugements rendus, frais de restructuration et autres coûts et charges découlant du processus de cessation des activités de Toys"R"Us, Inc. («Toys"R"Us») et de la liquidation des stocks de l'ensemble de ses magasins aux États-Unis jusqu'à concurrence de 25 000 \$. Le RAIIDA ajusté se fonde sur les quatre derniers trimestres se terminant à la même date que la date de clôture utilisée pour le calcul de l'endettement, tout en incluant rétroactivement les résultats des activités des entreprises acquises.

9. Passifs sur contrat

	31 mars 2019
Solde au début de la période	7 296 \$
Produits des activités ordinaires comptabilisés qui étaient inclus dans le solde des passifs sur contrat au début de la période	(6 097)
Augmentations découlant de la trésorerie reçue, à l'exclusion des montants comptabilisés comme produits des activités ordinaires au cours de la période	1 940
Effet des variations des taux de change	(4)
Solde à la fin de la période	<u>3 135 \$</u>

10. Instruments financiers

Présentation de la juste valeur

La Société a établi que les justes valeurs de ses actifs et ses passifs financiers courants se comparent à leurs valeurs comptables respectives aux dates de clôture en raison du caractère à court terme de ces instruments financiers. Dans le cas des dettes à long terme portant intérêt à des taux variables, la juste valeur est réputée être à peu près identique à la valeur comptable. Pour les dettes à long terme portant intérêt à des taux fixes, la juste valeur est estimée à l'aide de données de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au moyen de taux d'actualisation qui correspondent aux taux d'emprunt dont la Société peut actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables.

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes est la suivante :

	31 mars 2019		30 décembre 2018 (1)	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes à long terme – portant intérêt à des taux fixes	121 789 \$	121 450 \$	124 080 \$	123 702 \$

(1) La Société a appliqué l'IFRS 16 pour la première fois le 31 décembre 2018. Selon la méthode de transition choisie, l'information comparative n'est pas retraitée. Voir la note 3.

Au cours des trois mois clos le 31 mars 2019, la Société a conclu un nouveau contrat de swap de taux d'intérêt pour remplacer les contrats qui venaient à échéance le 26 mars 2019, étant donné qu'elle a décidé de continuer à utiliser des swaps de taux d'intérêt pour immobiliser une partie de sa dette et réduire son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, en échangeant des paiements à taux variable contre des paiements à taux fixe. La Société a désigné les swaps de taux d'intérêt comme des couvertures de flux de trésorerie à l'égard desquelles elle applique la comptabilité de couverture.

L'analyse des échéances du contrat de swap de taux d'intérêt utilisé pour gérer le risque de taux d'intérêt lié à la dette à long terme est la suivante :

	31 mars 2019			
	Taux fixe	Montant nominal	Échéance	Valeur comptable
Contrat de swap de taux d'intérêt	2,32 %	50 000 \$	9 avril 2024	(409) \$

Évaluation de la juste valeur

Lorsque la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers comptabilisés à l'état consolidé de la situation financière ne peut être dérivée de marchés actifs, elle est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, dont les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les intrants de ces modèles sont tirés de marchés observables, lorsque cela est possible, mais lorsque ce n'est pas possible, on doit faire appel au jugement pour déterminer les justes valeurs. Les jugements tiennent compte de données telles que le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Des modifications des intrants de ces modèles ou des hypothèses relatives à ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur présentée des instruments financiers. Les actifs financiers et les passifs financiers de la Société évalués à la juste valeur se composent d'instruments financiers dérivés. Le solde de ces actifs et passifs n'est pas significatif au 31 mars 2019.

10. Instruments financiers (suite)

Évaluation de la juste valeur (suite)

La juste valeur des contrats de change est évaluée au moyen de données de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur et d'une technique d'évaluation généralement reconnue qui est la valeur actualisée de l'écart entre la valeur du contrat à l'échéance fondée sur le taux de change établi dans le contrat et la valeur du contrat à l'échéance fondée sur le taux de change que la contrepartie utiliserait si elle devait renégocier le même contrat en date du jour considéré dans les mêmes conditions. Le risque de crédit de la Société ou celui de la contrepartie sont également pris en considération dans la détermination de la juste valeur.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est évaluée au moyen de données de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur et d'une technique d'évaluation généralement reconnue qui est la valeur actualisée de l'écart entre la valeur du swap fondée sur des taux d'intérêt variables (estimés à partir de la courbe de rendement pour les taux d'intérêt prévus) et la valeur du swap fondée sur le taux d'intérêt fixe du swap. Le risque de crédit de la contrepartie est également pris en considération dans la détermination de la juste valeur.

Les passifs au titre d'options de vente émises et de contrats d'achat à terme de gré à gré sont évalués à la juste valeur à l'aide de données de niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs. La juste valeur représente la valeur actualisée du prix d'exercice de l'option de vente ou du contrat d'achat à terme de gré à gré et est évaluée en appliquant l'approche résultat et en utilisant le paiement prévu pondéré en fonction des probabilités du prix de sortie et en se fondant sur les flux de trésorerie actualisés. Les données non observables dans l'évaluation de la juste valeur comprennent le prix de sortie et la date du paiement prévu des options de vente émises. Le prix de sortie est fondé sur un prix variable convenu qui est principalement basé sur des niveaux de bénéfices des périodes futures et exige que l'on pose des hypothèses au sujet des taux de croissance des produits, des marges opérationnelles et de la date prévue du paiement du prix de sortie des options de vente émises. La Société utilise, pour calculer la valeur actualisée du paiement prévu du prix de sortie, un taux d'actualisation qui représente le coût d'emprunt de la période spécifique pour les flux de trésorerie. Si les niveaux de bénéfices des périodes futures devaient augmenter (diminuer), la juste valeur estimative des passifs au titre d'options de vente émises et de contrats d'achat à terme de gré à gré augmenterait (diminuerait).

Variations de la juste valeur des instruments financiers de niveau 3, pour les trois mois clos le 31 mars 2019 et l'exercice clos le 30 décembre 2018 :

Passifs au titre d'options de vente émises				
	31 mars 2019		30 décembre 2018	
Solde au début de la période	12 002	\$	23 464	\$
Réévaluation de la juste valeur [latente] (1)	355		(11 462)	
Solde à la fin de la période	12 357	\$	12 002	\$

- (1) Les hypothèses utilisées pour estimer la juste valeur des passifs au titre d'options de vente émises pour les trois mois clos le 31 mars 2019 sont les mêmes que celles qui ont été utilisées pour l'exercice clos le 30 décembre 2018.

10. Instruments financiers (suite)

Gestion des risques résultant des instruments financiers : risque de crédit

Le 15 mars 2018, Toys“R”Us, l’un des clients de la Société, a annoncé qu’il avait déposé une requête en vue d’obtenir l’approbation du tribunal des faillites pour entreprendre le processus de cessation ordonnée de ses activités américaines et la liquidation des stocks de l’ensemble de ses magasins aux États-Unis. En août 2018, le tribunal des faillites a approuvé l’entente de règlement de Toys“R”Us avec ses créanciers et ses prêteurs. Dans le cadre de l’entente de règlement conclue, la Société a reçu environ 22 cents pour chaque dollar. À la suite de ces événements, la Société a établi que les créances clients de ce client présentaient un risque de recouvrement. Par conséquent, pour les trois mois clos le 31 mars 2018, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 12 481 \$ à l’égard de ces créances clients de Toys“R”Us aux États-Unis à titre de perte de valeur sur les créances clients et autres créances présentées aux comptes intermédiaires consolidés résumés du résultat. De ce montant de 12 481 \$, 2 116 \$ étaient associés à la division Dorel Maison, 3 798 \$ étaient associés à la division Dorel Produits de puériculture et 6 567 \$ étaient associés à la division Dorel Sports. Ces montants représentaient la meilleure estimation de la direction des pertes potentielles pouvant résulter du non-paiement de ces créances clients à partir des informations dont elle disposait à ce moment-là. Au 31 mars 2019 et au 30 décembre 2018, un montant de 4 601 \$ avait été reçu en vertu de l’entente de règlement et, au total, la Société avait un solde résiduel de créances clients de Toys“R”Us aux États-Unis de 260 \$ (déduction faite de la provision pour perte de valeur).

11. Capital social

Détail des actions émises et en circulation :

	Trois mois clos le 31 mars 2019		Exercice clos le 30 décembre 2018	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Actions à droit de vote plural de catégorie «A»				
Solde au début de la période	4 188 775	1 767 \$	4 189 835	1 768 \$
Converties de la catégorie «A» à la catégorie «B» (1)	(300)	–	(1 060)	(1)
Solde à la fin de la période	4 188 475	1 767 \$	4 188 775	1 767 \$
Actions à droit de vote subalterne de catégorie «B»				
Solde au début de la période	28 250 414	201 546 \$	28 248 611	201 532 \$
Converties de la catégorie «A» à la catégorie «B» (1)	300	–	1 060	1
Reclassement depuis le surplus d’apport suite au règlement d’unités d’actions différées (note 12)	4 569	106	743	13
Solde à la fin de la période	28 255 283	201 652 \$	28 250 414	201 546 \$
TOTAL DU CAPITAL SOCIAL		<u>203 419 \$</u>		<u>203 313 \$</u>

- (1) Au cours des trois mois clos le 31 mars 2019, la Société a converti 300 actions à droit de vote plural de catégorie «A» en actions à droit de vote subalterne de catégorie «B» (exercice clos le 30 décembre 2018 – 1 060) à un taux moyen de 0,63 \$ l’action (exercice clos le 30 décembre 2018 – 0,63 \$ l’action).

12. Paiements fondés sur des actions

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs

La Société a un régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs en vertu duquel un administrateur externe de la Société peut demander, chaque année, que sa rémunération d'administrateur lui soit versée sous la forme d'unités d'actions différées. Un participant au régime peut également recevoir des dividendes équivalents sous la forme d'unités d'actions différées.

Variations du nombre d'unités d'actions différées en cours :

	Trois mois clos le 31 mars 2019	Exercice clos le 30 décembre 2018
Unités d'actions différées en cours au début de la période	155 701	137 849
Émises au titre de la rémunération et des jetons de présence	5 795	8 574
Émises au titre de dividendes équivalents	<u>2 567</u>	<u>9 278</u>
Unités d'actions différées en cours à la fin de la période	<u>164 063</u>	<u>155 701</u>

La charge au titre des avantages du personnel comprise en frais généraux et administratifs, relative à la rémunération et aux jetons de présence, pour les trois mois clos le 31 mars 2019 se chiffre à 53 \$ (2018 – 19 \$). Ce montant a été porté au crédit du surplus d'apport. En outre, les unités d'actions différées émises au titre de dividendes équivalents pour les trois mois clos le 31 mars 2019 s'établissent à 23 \$ (2018 – 41 \$). Ce montant a été porté au débit des résultats non distribués et porté au crédit du surplus d'apport. Au 31 mars 2019, 164 063 unités d'actions différées étaient en cours et le surplus d'apport correspondant se chiffrait à 4 489 \$.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs

La Société a un régime d'unités d'actions différées à l'intention de ses cadres supérieurs en vertu duquel les cadres supérieurs de la Société peuvent demander, chaque année, qu'une partie de leur salaire et bonus annuels leur soit versée sous la forme d'unités d'actions différées. Le conseil d'administration peut également, à sa discrétion, attribuer des unités d'actions différées assorties de conditions d'acquisition des droits, comme des conditions de service et de performance sans égard au marché. Un participant au régime peut également recevoir des dividendes équivalents sous la forme d'unités d'actions différées.

12. Paiements fondés sur des actions (suite)

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs (suite)

Variations du nombre d'unités d'actions différées en cours :

	Trois mois clos le 31 mars 2019	Exercice clos le 30 décembre 2018
Unités d'actions différées en cours au début de la période	178 743	140 885
Attribuées au titre de salaires versés et de bonus payés	–	22 768
Unités d'actions différées discrétionnaires attribuées	–	22 610
Émises au titre de dividendes équivalents	3 072	11 639
Ajustement selon la performance	9 103	(18 254)
Annulées	(1 964)	–
Règlement d'unités d'actions différées (1)	(7 406)	(905)
Unités d'actions différées en cours à la fin de la période	<u>181 548</u>	<u>178 743</u>
Total des droits acquis à la fin de la période	<u>153 910</u>	<u>157 950</u>

(1) Au cours des trois mois clos le 31 mars 2019, 7 406 unités d'actions différées ont été réglées (exercice clos le 30 décembre 2018 – 905 unités d'actions différées) pour lesquelles 163 \$ ont été portés au débit du surplus d'apport (exercice clos le 30 décembre 2018 – 20 \$) et 106 \$ ont été portés au crédit du capital social (exercice clos le 30 décembre 2018 – 13 \$), la différence représentant les impôts que la Société était tenue de retenir en vertu de la loi lors du règlement.

La charge au titre des avantages du personnel comprise en frais généraux et administratifs, relative aux salaires versés et bonus payés et aux unités d'actions différées discrétionnaires, pour les trois mois clos le 31 mars 2019 se chiffre à 36 \$ (2018 – 45 \$). Ce montant a été porté au crédit du surplus d'apport. En outre, les unités d'actions différées émises au titre de dividendes équivalents pour les trois mois clos le 31 mars 2019 s'établissent à 28 \$ (2018 – 44 \$). Ce montant a été porté au débit des résultats non distribués et porté au crédit du surplus d'apport. Au 31 mars 2019, 181 548 unités d'actions différées étaient en cours et le surplus d'apport correspondant se chiffrait à 3 952 \$.

Régimes d'intéressement à long terme (réglés en espèces)

La Société offre les régimes d'intéressement à long terme suivants à l'intention de ses cadres supérieurs et de certains salariés clés :

- Un régime de droits à la valeur d'actions incessibles qui permet à ces derniers de toucher un paiement en espèces égal au nombre d'actions à droit de vote subalterne de catégorie «B» de la Société qui sont sous-jacentes aux droits acquis aux termes du régime de droits à la valeur d'actions incessibles multiplié par la moyenne pondérée de leur cours pour les cinq jours de Bourse précédant la date d'acquisition des droits. Les droits à la valeur d'actions incessibles sont entièrement acquis après trois ans à partir de la date d'attribution. Ils sont acquis sur la base de conditions de service et ne sont pas soumis à des conditions de performance. Un participant au régime peut également recevoir des dividendes équivalents sous la forme de droits à la valeur d'actions incessibles. Au 31 mars 2019, 173 351 droits à la valeur d'actions incessibles étaient en cours (30 décembre 2018 – 172 151).
- Un régime de droits à l'appréciation des actions qui permet à ces derniers de toucher un paiement en espèces basé sur l'augmentation du cours des actions à droit de vote subalterne de catégorie «B» de la Société depuis la date d'attribution jusqu'à la date de règlement. Les droits à l'appréciation des actions sont acquis sur la base de conditions de service et ne sont pas soumis à des conditions de performance. Au 31 mars 2019, 794 312 droits à l'appréciation des actions étaient en cours (30 décembre 2018 – 799 191).

12. Paiements fondés sur des actions (suite)

Régimes d'intéressement à long terme (réglés en espèces) (suite)

- Un régime de droits différés à la valeur des actions qui permet à ces derniers de toucher un paiement en espèces. Les droits différés à la valeur des actions sont acquis sur la base de conditions de performance sans égard au marché. Le nombre de droits différés à la valeur des actions qui peuvent être acquis peut aller jusqu'à 1,5 fois le nombre réel de droits attribués si une performance financière exceptionnelle est atteinte. Un participant au régime peut également recevoir des dividendes équivalents sous la forme de droits différés à la valeur des actions. Au 31 mars 2019, 231 361 droits différés à la valeur des actions étaient en cours (30 décembre 2018 – 225 386).

La charge au titre des avantages du personnel comprise dans les frais généraux et administratifs, relative à ces régimes, pour les trois mois clos le 31 mars 2019, correspond à un recouvrement de 137 \$ (2018 – charge de 317 \$), dont, au 31 mars 2019, 675 \$ (30 décembre 2018 – 376 \$) sont comptabilisés dans les fournisseurs et autres dettes et 1 192 \$ (30 décembre 2018 – 1 586 \$) dans les autres passifs non courants.

13. Bénéfice (perte) par action

Rapprochement entre le nombre de base et le nombre dilué d'actions en circulation :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2019	2018
Moyenne pondérée quotidienne du nombre d'actions à droit de vote plural de catégorie «A» et d'actions à droit de vote subalterne de catégorie «B»	32 439 340	32 438 446
Effet dilutif des unités d'actions différées	–	266 411
Moyenne pondérée du nombre dilué d'actions	<u>32 439 340</u>	<u>32 704 857</u>
Nombre d'options sur actions et d'unités d'actions différées ayant un effet antidilutif, exclues du calcul du bénéfice (de la perte) par action dilué(e)	<u>317 973</u>	<u>35 000</u>

Aux 31 mars 2019 et 2018, les débetures convertibles étaient exclues du calcul du bénéfice (de la perte) par action dilué(e) puisque ces débetures étaient considérées comme ayant un effet antidilutif.

14. Frais financiers et autres informations

a) Frais financiers

Les frais financiers comprennent les éléments suivants :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2019	2018 (1)
Intérêts sur les obligations locatives (note 7)	1 964 \$	– \$
Intérêts sur la dette à long terme – y compris l'incidence de la couverture de flux de trésorerie relative aux swaps de taux d'intérêt et l'intérêt au titre de la désactualisation relatif à la dette à long terme portant intérêt à taux fixes	6 711	6 112
Amortissement des frais de financement différés	282	268
Autres intérêts	1 378	1 381
	<u>10 335 \$</u>	<u>7 761 \$</u>

- (1) La Société a appliqué l'IFRS 16 pour la première fois le 31 décembre 2018. Selon la méthode de transition choisie, l'information comparative n'est pas retraitée. Voir la note 3.

14. Frais financiers et autres informations (suite)

- b) Coût des stocks, dépréciation des stocks et reprise de la dépréciation des stocks compris dans les comptes intermédiaires consolidés résumés du résultat

	Trois mois clos les 31 mars	
	2019	2018
<u>Compris dans le coût des produits vendus :</u>		
Coût des stocks comptabilisés en charges	<u>451 966 \$</u>	<u>448 425 \$</u>
Dépréciation des stocks attribuable à l'excédent du coût sur la valeur nette de réalisation	<u>1 618 \$</u>	<u>2 142 \$</u>
Reprise de la dépréciation des stocks comptabilisée dans les exercices précédents	<u>(818) \$</u>	<u>(907) \$</u>

- c) Impôts sur le résultat

Pour les trois mois clos le 31 mars 2019, le taux d'imposition effectif était de (59,5) % par rapport à 6,9 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. La variation s'explique principalement par la non-comptabilisation d'économies fiscales liées à des pertes fiscales et des différences temporaires et à l'évolution de la provenance géographique des bénéfices de la Société.

15. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les tableaux intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie ne tiennent pas compte des opérations suivantes sans effet sur la trésorerie :

	31 mars	
	2019	2018 (1)
Acquisition d'immobilisations corporelles financée par des fournisseurs et autres dettes	<u>3 033 \$</u>	<u>2 435 \$</u>
Acquisition d'immobilisations corporelles financée par des obligations en vertu de contrats de location-financement	<u>– \$</u>	<u>238 \$</u>
Acquisition d'immobilisations incorporelles financée par des fournisseurs et autres dettes	<u>634 \$</u>	<u>610 \$</u>

- (1) La Société a appliqué l'IFRS 16 pour la première fois le 31 décembre 2018. Selon la méthode de transition choisie, l'information comparative n'est pas retraitée. Voir la note 3.

15. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (suite)

Variations nettes des soldes liés aux activités opérationnelles :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2019	2018 (1)
Créances clients et autres créances	(32 342) \$	722 \$
Stocks	(17 549)	4 146
Autres actifs financiers	(18)	(82)
Frais payés d'avance	(2 919)	(401)
Autres actifs	(798)	(804)
Fournisseurs et autres dettes	14 493	(8 693)
Passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	(2 680)	309
Provisions, autres passifs financiers et autres passifs	10 277	(5 846)
	<u>(31 536) \$</u>	<u>(10 649) \$</u>

(1) La Société a appliqué l'IFRS 16 pour la première fois le 31 décembre 2018. Selon la méthode de transition choisie, l'information comparative n'est pas retraitée. Voir la note 3.

Dividendes payables sur actions ordinaires compris dans les fournisseurs et autres dettes :

	Trois mois clos les 31 mars	
	2019	2018
Solde au début de la période	– \$	– \$
Dividendes déclarés	4 866	9 732
Dividendes versés	–	(9 732)
Solde à la fin de la période	<u>4 866 \$</u>	<u>– \$</u>

Le 14 mars 2019, Dorel a annoncé qu'elle ajustait son dividende de l'exercice précédent de 1,20 \$ par action pour le faire passer à 0,60 \$ par action pour l'exercice considéré. Au cours du premier trimestre de 2019, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,15 \$ par action (premier trimestre de 2018 – 0,30 \$ par action). Le dividende était payable le 11 avril 2019 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 28 mars 2019.

Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :

	31 mars 2019	30 décembre 2018
Trésorerie	25 749 \$	37 798 \$
Placements à court terme	1 285	1 474
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>27 034 \$</u>	<u>39 272 \$</u>

16. Information sectorielle

Secteurs à présenter

	Trois mois clos les 31 mars							
	Total		Dorel Maison		Dorel Produits de puériculture		Dorel Sports	
	2019	2018 (1)	2019	2018 (1)	2019	2018 (1)	2019	2018 (1)
Total des produits	625 560 \$	642 286 \$	210 764 \$	192 262 \$	230 252 \$	243 337 \$	184 544 \$	206 687 \$
Coût des produits vendus (note 5)	495 527	493 718	181 123	158 269	169 119	174 450	145 285	160 999
Profit brut	130 033	148 568	29 641	33 993	61 133	68 887	39 259	45 688
Frais de vente	52 627	58 784	6 362	6 321	26 910	30 774	19 355	21 689
Frais généraux et administratifs	42 025	48 113	7 518	8 299	19 972	23 455	14 535	16 359
Frais de recherche et de développement	9 573	9 424	1 168	1 087	7 183	6 888	1 222	1 449
Perte (reprise) de valeur sur les créances clients et autres créances (note 10)	(4)	13 029	140	2 019	210	4 045	(354)	6 965
Frais de restructuration et autres coûts (note 5)	13 966	1 092	–	–	13 966	1 092	–	–
Profit (perte) opérationnel(le)	11 846	18 126	14 453 \$	16 267 \$	(7 108) \$	2 633 \$	4 501 \$	(774) \$
Frais financiers	10 335	7 761						
Charges du siège social	6 698	5 286						
Charge d'impôts sur le résultat	3 086	350						
Bénéfice (perte) net(te)	(8 273) \$	4 729 \$						
Amortissement compris dans le profit (la perte) opérationnel(le)	23 076 \$	11 854 \$	3 736 \$	1 056 \$	15 073 \$	8 645 \$	4 267 \$	2 153 \$

(1) La Société a appliqué l'IFRS 16 pour la première fois le 31 décembre 2018. Selon la méthode de transition choisie, l'information comparative n'est pas retraitée. Voir la note 3.

16. Information sectorielle (suite)

Ventilation du total des produits

La Société ventile ses produits au sein de chaque secteur à présenter en fonction du secteur géographique où la société vendeuse est située et en fonction des canaux de distribution puisqu'elle estime que cette méthode reflète le mieux comment la nature, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie sont touchés par les facteurs économiques. Le tableau suivant présente la ventilation du total des produits de la Société :

Trois mois clos les 31 mars								
	Total		Dorel Maison		Dorel Produits de puériculture		Dorel Sports	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Secteur géographique								
Canada	49 264 \$	56 694 \$	30 832 \$	35 239 \$	6 139 \$	7 796 \$	12 293 \$	13 659 \$
États-Unis	364 063	365 132	175 391	150 536	86 318	85 813	102 354	128 783
Europe	129 586	134 247	1 529	32	81 374	92 879	46 683	41 336
Amérique latine	55 997	52 513	–	–	36 103	33 828	19 894	18 685
Asie	15 390	16 743	–	17	12 070	12 502	3 320	4 224
Autres pays	11 260	16 957	3 012	6 438	8 248	10 519	–	–
Total	625 560 \$	642 286 \$	210 764 \$	192 262 \$	230 252 \$	243 337 \$	184 544 \$	206 687 \$
Canaux de distribution								
Détaillants traditionnels	443 314 \$	475 354 \$	102 534 \$	95 236 \$	171 315 \$	185 030 \$	169 465 \$	195 088 \$
Détaillants Internet	169 889	157 135	108 186	96 895	49 528	48 833	12 175	11 407
Autres	12 357	9 797	44	131	9 409	9 474	2 904	192
Total	625 560 \$	642 286 \$	210 764 \$	192 262 \$	230 252 \$	243 337 \$	184 544 \$	206 687 \$

Goodwill

Évolution du goodwill par secteur à présenter :

a) Montant brut

	Total	Dorel Maison	Dorel Produits de puériculture	Dorel Sports
Solde au 30 décembre 2017	601 451 \$	31 172 \$	375 075 \$	195 204 \$
Entrée	1 281	1 281	–	–
Cession (1)	(9 237)	–	–	(9 237)
Effet des variations des taux de change	(15 119)	(38)	(11 287)	(3 794)
Solde au 30 décembre 2018	578 376 \$	32 415 \$	363 788 \$	182 173 \$
Effet des variations des taux de change	(3 275)	27	(3 215)	(87)
Solde au 31 mars 2019	575 101 \$	32 442 \$	360 573 \$	182 086 \$

16. Information sectorielle (suite)

Goodwill (suite)

b) Cumul des pertes de valeur

	Total	Dorel Maison	Dorel Produits de puériculture	Dorel Sports
Solde au 30 décembre 2017	163 379 \$	– \$	102 996 \$	60 383 \$
Cession (1)	(9 237)	–	–	(9 237)
Perte de valeur	353 634	–	218 813	134 821
Effet des variations des taux de change	(5 816)	–	(2 022)	(3 794)
Solde au 30 décembre 2018	501 960 \$	– \$	319 787 \$	182 173 \$
Effet des variations des taux de change	(2 735)	–	(2 648)	(87)
Solde au 31 mars 2019	499 225 \$	– \$	317 139 \$	182 086 \$

c) Valeur comptable nette

	Total	Dorel Maison	Dorel Produits de puériculture	Dorel Sports
Solde au 30 décembre 2018	76 416 \$	32 415 \$	44 001 \$	– \$
Solde au 31 mars 2019	75 876 \$	32 442 \$	43 434 \$	– \$

- (1) Dans le cadre de la vente des activités liées aux vêtements de performance au cours du deuxième trimestre de 2018, le goodwill lié à SUGOI a été décomptabilisé.